

/BA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-135 du 20 Mars 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU,  
Ministre de la Justice Populaire de  
l'intérim du Camarade Gregoire AGBAHE,  
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et  
des Loisirs pour compter du 15 Mars 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,
- VU la Loi constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant amendement à la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N° 83-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 15 Mars 1984, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Mars 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTAL-MJP6  
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1  
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-